

Questions au Gouvernement

Compte rendu analytique

Séance du 25 juin 2008

M. Louis Guédon – La biologie médicale concourt à l'établissement des diagnostics et des traitements. La qualité de son exercice est garantie en France par les diplômes exigés des praticiens, par les contrôles effectués et par l'agrément des locaux et matériels – lesquels ont bien entendu pour seul but l'intérêt du malade.

Cette activité engage la responsabilité des biologistes directeurs qui assurent la majorité du financement de leur laboratoire. Mais que va-t-il se passer si la profession est menacée par un monopole de « chaînes à analyses » essentiellement guidé par un objectif de rentabilité financière ?

Madame la ministre de la santé, allez-vous défendre l'intérêt des malades en protégeant les biologistes de toute spéculation financière et en maintenant les garanties offertes par les ordres professionnels et par les contrôles de l'exercice de la profession ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*)

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports – Les analyses biologiques sont un élément capital du diagnostic et du suivi des malades. Les laboratoires qui les pratiquent n'offrent pas un service comme les autres ; c'est la raison pour laquelle j'ai défendu avec beaucoup de vigueur leur exclusion de la directive « services ».

Mais ils sont confrontés à deux difficultés. D'une part, la législation et la réglementation qui les régissent sont largement obsolètes : depuis la loi du 11 juillet 1975, les techniques d'analyse ont considérablement changé. D'autre part, la Commission européenne a considéré que la limitation à 25 % de la détention du capital par un non-biologiste, dans une société d'exercice libéral, n'était pas conforme à l'article 52 du traité. C'est pourquoi j'ai constitué avec vous, Monsieur le député, et avec d'autres parlementaires, des groupes de travail chargés de réfléchir aux évolutions nécessaires. Une mission d'inspection générale a été confiée à M. Ballereau. Nous inscrirons les avancées dans le projet de loi « Patients, santé, territoire » que je présenterai à l'automne ; il préservera le caractère scientifique de cette activité et renforcera le rôle du détenteur, pharmacien ou médecin, du laboratoire d'analyses biologiques (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP*).



**LABORATOIRE
DE BIOLOGIE
MÉDICALE**

Christophe HACOT

Biologiste, Docteur en Sciences Pharmaceutiques, ancien Interne des Hôpitaux

Laurent KUPERWASER

Biologiste, Docteur en Médecine, ancien Interne des Hôpitaux, Diplômé de Fertilité Humaine

*Vinla
une épouse*

Madame Françoise HOSTALIER
123 rue du 8 mai 1945
59850 NIEPPE

Armentières, le 15 juillet 2008

Chère Madame,

Nous vous remercions chaleureusement de l'intérêt que vous avez porté à notre courrier et de la suite que vous y avez donnée. Nous prenons acte du fait que Madame Bachelot semble vouloir exclure notre activité de la directive « Services ». C'est un point important et nous espérons que les pouvoirs publics ont la réelle volonté de défendre notre exercice vis à vis des groupes financiers. Nos confrères médecins (quelque soit leur spécialité), mais aussi les anatomo-pathologistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes ainsi que les Internes en Médecine et en Pharmacie restent très vigilants. Quant au travaux de la commission Ballereau, nous sommes ouverts à une actualisation des textes réglementaires sur lesquels repose notre exercice mais fermement opposés à ce qui ressemblerait à une déréglementation.

Nous vous tiendrons informée de l'évolution des événements et en vous remerciant encore de votre sollicitude, nous vous adressons, chère madame, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Christophe HACOT

Laurent KUPERWASER

Ouvert de 7h à 19h, le Samedi de 8h à 12h : 76, rue Sadi-Carnot 59280 Armentières
Tél. 03 20 77 30 99 - Fax 03 20 31 34 22 - e-mail : lakuperwaser@nordnet.fr